



**Communauté de Communes  
Orb / Jaur**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
2005**

**DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES ORB JAUR  
(EPCI A TPU)**

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-39 DU CGCT

## Article L5211-39

*(Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 40 Journal Officiel du 13 juillet 1999)*

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

## **Éléments généraux de cadrage**

### ***l'acte de naissance***

Un établissement public de coopération intercommunale créé par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1996.

### ***le périmètre***

Initialement composé de 10 communes dont Berlou, Colombières, Ferrières Poussarou, Olargues, Prémian, Roquebrun, Saint-Etienne d'Albagnan, Saint-Martin de l'Arçon, Saint-Vincent d'Olargues et Vieussan.

Ces communes sont rejointes par Mons-la-Trivalle qui adhère à la Communauté de Communes Orb Jaur après validation du nouveau périmètre par arrêté préfectoral du 22 août 2001.

### ***les compétences***

Les compétences obligatoires retenues initialement sont

- l'aménagement de l'espace
- le développement économique et touristique.

Les compétences optionnelles sont

- l'environnement
- la gestion des ordures ménagères
- la réalisation d'équipements culturels et sportifs.

Les compétences optionnelles ont été étendues à 2 reprises :

- par arrêté préfectoral du 21 décembre 2001 portant sur « la voirie d'intérêt communautaire »
- par arrêté préfectoral du 27 septembre 2002 au « traitement et à la collecte des ordures ménagères, à l'aménagement des rivières et la réhabilitation des sites portant nuisance à l'environnement »
- par délibération du 29 décembre 2003

## **Modalité de gestion**

### **Les budgets**

- un budget général, dont le montant arrêté au compte administratif 2005 s'élève à 807 319,08 € en recettes cumulées (recettes d'investissement et de fonctionnement cumulées) et à 552 264,68 € en dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Sur ce budget, sont prévues les dépenses et recettes de fonctionnements courants, les investissements concernant les projets intercommunaux ou communaux.

Il est financé par la taxe professionnelle unique, dont le taux est arrêté à 19,46% pour l'ensemble des communes ; par diverses dotations (DGI, DGF...)

- un budget annexe ordures ménagères

Créé par délibération du 16 janvier 2001 du Conseil Communautaire, il est destiné à assurer le fonctionnement du service collecte et traitement des ordures ménagères.

Il est financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Un rapport retraçant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (décret 2000-404) est joint au présent rapport.

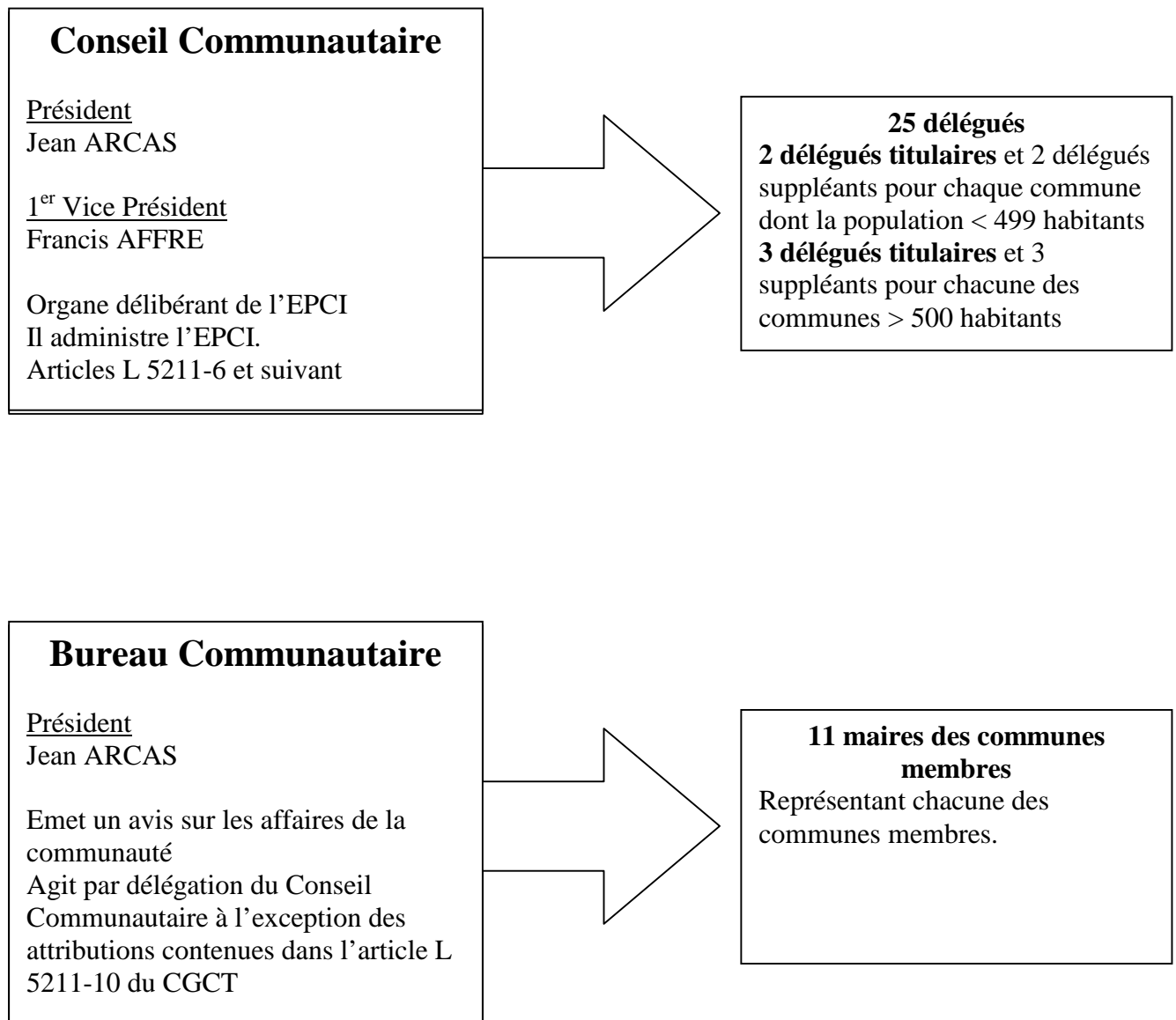
- un budget annexe transport

Il est destiné à assurer le financement du service transport

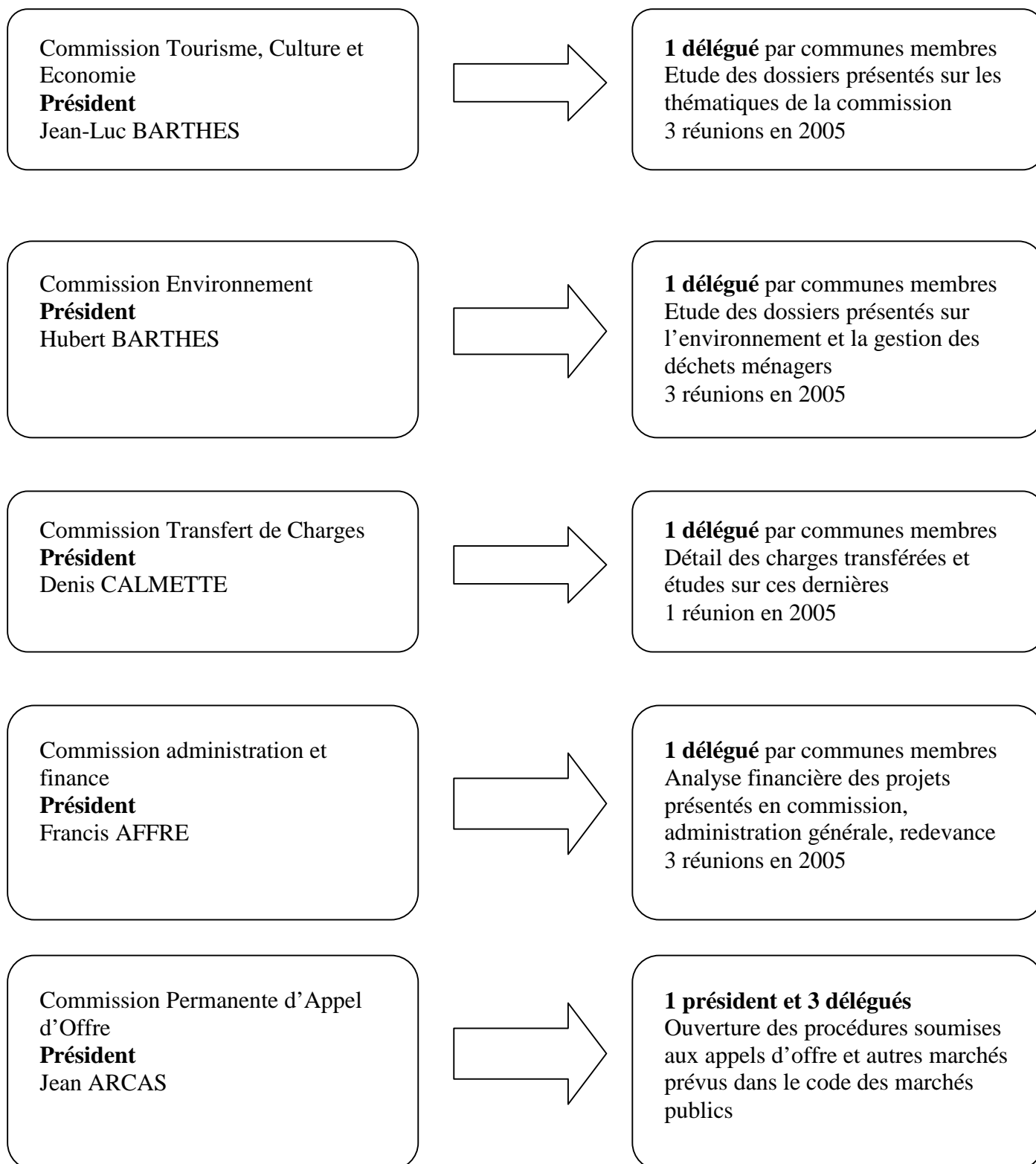
Son financement est assuré par les subventions d'Hérault Transport, par la rémunération liée à l'utilisation de ce bus par les communes pour les sorties scolaires ou non, et par le paiement de titre de transport à l'unité (*une régie est créée à cet effet*).

## Le fonctionnement institutionnel

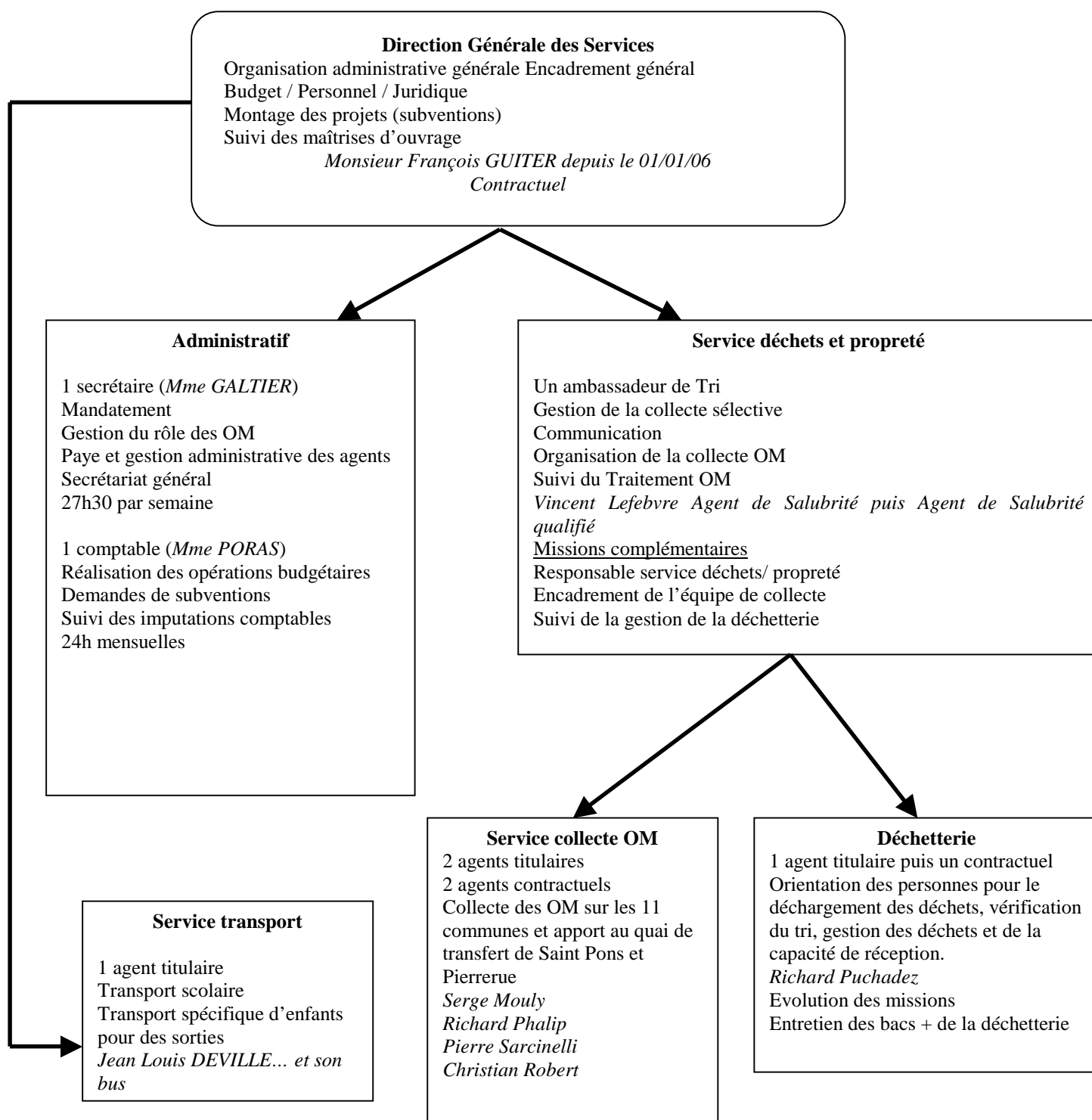
### *Les organes de décisions*



## Les organes de préparation



## Fonctionnement administratif et technique



## Situation financière en 2004

### Comptes administratifs 2005 synthétisés

(voir annexe 3 pour la présentation complète des 3 budgets)

<b>Budget principal</b>			
Section fonctionnement dépenses	<b>407 120,42 €</b>	Section fonctionnement recettes	<b>489 223,39 €</b>
Section investissement dépenses	<b>145 144,26 €</b>	Section investissement recettes	<b>150 612,38 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>552 264,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>639 835,77 €</b>
Excédent Fonctio	<b>82 102,97 €</b>	Déficit	
Excédent Investiss	<b>5 468,12 €</b>	Déficit	

Le report d'excédent cumulé sera pour l'année sera de **249 586,28 €** en fonctionnement et **5 468,12 €** en investissement.

<b>Budget annexe OM</b>			
Section fonctionnement dépenses	<b>562 842,31 €</b>	Section fonctionnement recettes	<b>526 487,63 €</b>
Section investissement dépenses	<b>93 333,92 €</b>	Section investissement recettes	<b>197 670,67 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>656 176,23 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>724 158,30 €</b>
Excédent Fonctio		Déficit Fonction	<b>36 354,68 €</b>
Excédent Investiss	<b>104 336,75 €</b>	Déficit Investiss	

Le déficit reporté en 2006 en section de fonctionnement est de 6048.32 €, compte tenu d'un report antérieur d'excédent d'exploitation de 30 306,36 €

<b>Budget annexe transport</b>			
Section fonctionnement dépenses	<b>32 120,96 €</b>	Section fonctionnement recettes	<b>32485,07 €</b>
Section investissement dépenses		Section investissement recettes	
<b>TOTAL</b>	<b>32 120,96 €</b>	<b>TOTAL</b>	
Excédent	<b>364,11 €</b>	Déficit	

Le report de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2006 sera de 8 952,57 € compte tenu d'un excédent antérieur reporté de 8 588,46 €.



## **Détails des grandes décisions financières pour 2004 et réalisations**

### ***L'allocation de compensation de la taxe professionnelle***

*(voir annexe 2)*

## Budget général : réalisations 2004

Le budget général reflète l'activité et les projets de la Communauté de Communes Orb / Jaur dans les domaines de compétences généraux.

Les investissements réalisés reflètent la mise en œuvre des politiques locales décidés par les élus communautaires et la volonté de développer l'action communautaire dans chaque commune membre.

### La numérisation du cadastre

#### Opération numéro 4

Cette opération récurrente vise à équiper l'ensemble des communes d'un cadastre sous format informatique leur permettant de disposer d'une « première couche », avec le relevé parcellaire et les propriétés.

Elle se réalise en 2 temps : transmission des fichiers fonciers de la DGI au Conseil Général que ce dernier subventionne à 50% ; informatisation des données et formation des personnes par l'entreprise Synergéo.

L'opération 2005 a concerné la transmission des fichiers fonciers des communes de :

- Vieussan	3 189,13 € TTC	2666,50 € HT
- Saint Etienne d'Albagnan	2609,73 € TTC	2182,05 € HT
- Ferrières Poussarou	1968,02 € TTC	1645,50 € HT
- Délivrance fichier foncier	1183,45 €	

Budget général			
Dépenses		recettes	
2183 mat out ind	36 658,29 €		7739,36 €

## Voirie Communautaire

### Opération numéro 9

Elle concerne le lancement de l'opération de voirie communautaire 2003 et le paiement de frais de maîtrise d'œuvre et de marché.

Le reliquat de subvention du CG 34 pour l'opération de voirie 2002 a été encaissé.

Budget général			
Dépenses		Recettes	
23 immo en cours	12974,72	CG 34	9575,60
		Europe	

Un programme a été élaboré et n'a pu être réalisé sur l'année écoulée, suite à divers problèmes techniques pour la transmission de l'ensemble des documents et pour des raisons internes à la communauté de communes.

## Plan de résorption des décharges communales

### Opération 11

Cette opération consiste à résorber les décharges non autorisées sur les communes qui en disposaient. La maîtrise d'œuvre a été confiée à la DDAF et c'est l'entreprise TRIVELLA TP qui a obtenu le marché d'exécution.

En revanche, nous avons procédé à la réalisation de panneaux d'information sur ces réhabilitations ainsi qu'au paiement de frais d'honoraires de la DDAF.

La réception a été effectuée en 2005 mais des problèmes concernant le solde de celle-ci demeurent ; du coup, nous n'avons pu clôturer les demandes de subventions..

Budget général			
Dépenses		Recettes	
2312	10 322.88 €	CG 34	
		ADEME	

## Campotel de Roquebrun

### Opération 13

Ce projet consiste à rénover la structure d'accueil touristique de la commune de Roquebrun en insérant le complexe « camping – campotel » dans un projet de rénovation d'ensemble.

Nous avons engagé des frais d'architecte et de mise en concurrence pour sélectionner les entreprises concernant ce projet.

Budget général			
Dépenses		Recettes	
2313	3 709,76	CG 34	
		ADEME	

## Maison du tourisme

### Opération numéro 14

L'objectif consistait à rénover l'office du tourisme de la commune en le rendant cohérent avec les besoins actuels.

L'opération a fait l'objet d'un appel à maîtrise d'ouvrage au cours duquel Mr SAMPER a été retenu, et d'un marché d'exécution qui a désigné Marcory, Thomas et Norba comme entreprise réalisant les travaux.

Nous avons demandé et obtenu les subventions de l'Etat et du CG 34.

Budget général			
Dépenses		Recettes	
23		Etat	18273
		Europe	
		CG	14618

## Maison des Services

### Opération numéro 15

Cette opération consiste à réaliser une Maison des Services Publics sur la Commune d'Olargues, qui sera composé

- du siège social de la Communauté de Communes Orb Jaur
- du siège du Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée du Jaur
- d'une salle de réunion pour plus de 50 personnes
- du siège local de Présence Verte composé des soins à domicile et des aides ménagères
- de 2 salles de permanences destinées au service de la CCI, à la Trésorerie, au service de Recouvrement d'Assiette, à EDF.... Pour tenir des permanences locales d'information.

Les dépenses ont été destinées à l'avis d'appel public à la concurrence pour recruter l'architecte.

Budget général			
Dépenses		Recettes	
23	490,79		

## Campotel d'Olargues

### Opération numéro 16

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une modernisation des structures touristiques établie dans le programme de développement touristique réalisé par la CC Orb jaur.

Plus précisément, cette opération se réalisera en 2 phases :

- une première pour laquelle une opération d'implantation de 10 unités d'Habitat Léger de Loisir est prévue, sur le terrain de camping de la commune
- une seconde, qui doit déboucher sur la modernisation du campotel de la commune d'Olargues afin de rendre cet équipement conforme aux exigences d'une résidence 2 étoiles

Les sommes engagées en 2005 ont consisté à des avis pour la consultation et le choix du maître d'œuvre sur ce projet.

Budget général			
Dépenses		Recettes	
23	4227,74 €		

**5 autres opérations ont été inscrites et n'ont pas donné lieu à des engagements budgétaires :**

Opération 17

Voirie du Rieu berlou

Opération 18

Aménagement d'une Maison Communautaire

Opération 19

Projets Communautaires

Opération 20

Couverture Haut Débit des zones Rurales

Opération 21

Offre Touristique de Mons la Trivalle

## **Budget annexe Ordures Ménagères ; principales réalisations 2005**

### **Déchetterie**

Cette opération a été réalisée en 2004 ; nous manquait de percevoir les subventions.

Budget annexe OM			
Dépenses		Recettes	
23		ADEME	
		Europe	76330,10
		CG	

Il est à noter qu'un emprunt de 100 000 € sur 20 ans a été prévu pour cet équipement, avec un TEG de 4,5%.

### **Acquisition de BAC OM**

Il s'agit d'une opération récurrente concernant le renouvellement des bacs OM et des bacs pour les points d'apports volontaires.

Cette opération est couplée avec les opérations de communication qui vise à détailler les gestes de tri ou à informer le public sur les déchets.

Budget annexe OM			
Dépenses		Recettes	
2188	8071,80 €		

## ***Budget annexe Transport***

Il s'agit de la reprise du service de transport régulier sur la ligne Olargues – Roquebrun et du transport scolaire entre Saint Julien et Olargues. Accessoirement, des sorties pour l'UNSS ou pour les écoles sont organisées.

La procédure pour prendre cette compétence fut complexe, dans la mesure où il s'agissait de reprendre un service existant que nul ne souhaitait modifier l'existant mais plutôt assurer la suite d'un service avant son extinction naturelle (*par départ à la retraite*).

Il fallu tout d'abord délibérer pour définir le contour de la compétence facultative avec précision, puis que les communes membres délibèrent favorablement sur cette extension.

Dans un deuxième temps, une convention d'autorité organisatrice de second rang a été signée avec le département.

Ensuite, un budget spécifique a été adopté puis une régie de recette et une régie de recette.

Enfin, une délibération est venue créer un poste pour le conducteur.

Ce budget est joint en annexe et ne comporte aucun investissement.

## Évènement marquant 2005

### Immobilisation

Cession sous forme de donation de la parcelle cadastrée C315 sur la commune d'Olargues au Conseil Général de l'hérault afin qu'il puisse réaliser l'agence technique départementale (hangar + maisonnette).

### Environnement – Ordures Ménagères

Lancement d'une campagne de compostage individuel.

Réception définitive des décharges au mois de juin 2005.

Changement de prestataire de collecte sélective au mois d'avril 2005, après mise en concurrence et marché sous procédure adaptée.

### Personnel

Intégration de Vincent LEFEBVRE en qualité d'agent de salubrité titulaire.

Arrivée de François GUITER sur le poste de Direction.

Recrutement de Monsieur Christian Robert jusqu'à fin 2005 pour assurer la continuité du service public OM. Son contrat arrivé à échéance ne sera pas renouvelé.

Mise en place d'un régime indemnitaire.

### Projets

Mise à jour des demandes de subventions jusqu'en juin 2005 : entretien des cours d'eau 2000 à 2004, Maison du Tourisme à Olargues, FEDER déchetterie, voirie FEOGA 2003...

Lancement de procédures pour le recrutement de maîtrise d'œuvre des opérations à venir : Maison des Services, Campotel d'Olargues, voirie 2004.

### Mise en œuvre de réflexion

Projet de développement touristique sur Mons la Trivalle

Rencontres et échanges concernant la desserte en haut débit des communes rurales non desservies par l'ADSL

Réflexion et développement du projet de maison des Services

Projet de mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur le secteur

### Structures extérieures

Mise en place du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Adhésion au CLIC

Adhésion à la RDL pour les missions PLIE et RMI